

Vous  
pouvez  
le dire en

Délégation générale à la **langue française** et aux langues de France

français



Vous  
pouvez  
le dire en  
français

La mode est aux mots venus d'ailleurs, parfois difficiles à comprendre, à prononcer ou à écrire, pour la plupart des gens. Pourtant, le plus souvent, les mots équivalents existent en français.

En effet, pour désigner les réalités nouvelles qui se créent constamment, des termes français sont recommandés par des spécialistes et publiés avec leur définition au *Journal officiel* de la République française. Il est vrai que ces termes appartiennent au vocabulaire technique ou scientifique ; mais science et technique sont entrées dans notre univers quotidien.

Ces nouveaux termes français sont encore peu répandus. Plus nombreux nous serons à les employer, plus facilement ils entreront dans l'usage, plus vite ils deviendront familiers et sembleront avoir toujours existé.

### **Le français aussi est une langue moderne**

Les termes présentés ici sont recommandés par la Commission générale de terminologie et de néologie. Ils sont publiés au *Journal officiel* et doivent être obligatoirement employés par les services de l'État en lieu et place de termes étrangers.

Tous les termes publiés se trouvent sur le site de la délégation générale à la langue française et aux langues de France : [www.dgfl.culture.gouv.fr](http://www.dgfl.culture.gouv.fr) à la rubrique **Vocabulaire et terminologie** et sur le site [www.franceterme.culture.fr](http://www.franceterme.culture.fr).



### **bagage à main**

au lieu de : *hand baggage, hand luggage*  
Domaine : Transports.

*Journal officiel* du 21 octobre 2004

### **chèque de voyage**

au lieu de : *traveller's cheque*  
Domaine : Économie -Tourisme.  
Publié en 1989 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

### **équipage**

au lieu de : *crew*  
Domaine : Aéronautique -Transports.  
Publié en 1976 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

### **navette**

au lieu de : *shuttle*  
Domaine : Transports.  
*Journal officiel* du 21 octobre 2004

### **salle d'embarquement**

au lieu de : *boarding lounge, departure room*  
Domaine : Transport aérien.  
*Journal officiel* du 22 octobre 2004

### **sans réservation**

au lieu de : *go show*  
Domaine : Transports.  
Publié en 1992 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

### **vol sans escale**

au lieu de : *non-stop flight*  
Domaine : Transport aérien.  
*Journal officiel* du 21 octobre 2004

**Ces termes, qui ont pu surprendre en français au moment de leur publication, font aujourd'hui partie de notre vocabulaire courant.**



### **billet ouvert**

au lieu de : *open ticket*

Domaine : Transports-Tourisme.

Publié en 1989 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

### **bon d'échange ou coupon**

au lieu de : *voucher*

Domaine : Tourisme.

Publié en 1992 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

### **boutique hors taxes**

au lieu de : *duty-free shop*

Domaine : Économie -Transports.

Publié en 1989 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

### **compagnie à bas prix ou compagnie à bas coût**

au lieu de : *low cost company*,

*low cost airline, low fare airline*

Domaine : Tourisme -Transport aérien.

Publié au *Journal officiel* du 7 juin 2007

### **complexe touristique**

au lieu de : *resort*

pour désigner un ensemble d'installations hôtelières et d'équipements de loisirs

Domaine : Tourisme-Économie.

*Journal officiel* du 12 février 2006

### **station**

au lieu de : *resort*

pour désigner un lieu de villégiature

Domaine : Tourisme-Économie.

*Journal officiel* du 12 février 2006

### **organisateur de voyages ou voyagiste**

au lieu de : *tour operator*

Domaine : Tourisme.

Publié en 1992 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

### **pôle (d'échanges) ou plateforme (de correspondance) ou plaque tournante**

ou **pivot**

au lieu de : *hub*

Domaine : Transports.

*Journal officiel* du 12 février 2006

### **surréservation**

au lieu de : *overbooking* (et de « *surbooking* »)

Domaine : Transports.

Publié en 1989 ; *Journal officiel* du 22 septembre 2000

## À mots découverts

### Recommandation sur les équivalents français à donner au terme *travel retail*

*Journal officiel du 7 juin 2007*

#### Commerce de passage

L'industrie du voyage a entraîné le développement d'une forme particulière de commerce qui se traduit par l'implantation de boutiques dans les lieux de passage ou de concentration des voyageurs : aéroports, gares...

Simultanément et de façon similaire, on assiste à la multiplication des points de vente situés sur le trajet quotidien des citadins, entre travail et domicile.

Bien qu'on puisse envisager des désignations variées telles *commerce de transit*, *d'itinéraire* ou *de trajet*, cette forme de commerce de détail, que l'anglais nomme *travel retail*, peut être dans tous les cas désignée en français par le terme ***commerce de passage***.

Pour ce qui est des points de vente eux-mêmes, il est possible de recourir, suivant les types de commerce et leur lieu d'implantation, à des formules variées telles que *magasin*, *boutique*, *kiosque*, *borne*... *de gare*, *d'aéroport*, *de bord*, *d'escale*, *de station-service*, *de métro*...

La Commission générale de terminologie et de néologie recommande donc de désigner chaque point de vente par le terme le mieux approprié, en fonction de sa configuration et de son emplacement, et surtout de recourir au terme ***commerce de passage*** en lieu et place de *travel retail*.

# FranceTerme

Retrouvez tous ces termes techniques et bien d'autres encore sur le nouveau site terminologique du ministère de la Culture et de la Communication :

[www.franceterme.culture.fr](http://www.franceterme.culture.fr)



Délégation générale à la langue française et aux langues de France  
6 rue des Pyramides 75001 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00, Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76

Courriel : dgflf@culture.gouv.fr

Internet : [www.dgfl.culture.gouv.fr](http://www.dgfl.culture.gouv.fr)